

Votre région | Politique & Territoires

Repères



Elvire Charre est la directrice de la centrale nucléaire du Bugey. Photo Le Progrès/Pierre-Yves Royet

- Un seuil d'exposition aux rayonnements 20 fois plus élevé chez les travailleurs du nucléaire**

Selon EDF, et conformément à la réglementation française, des taux d'exposition volontairement très bas sont imposés afin que les limites soient de sécurité et non de danger. Cela concerne aussi bien le public que les professionnels travaillant dans les secteurs d'utilisation de l'énergie nucléaire (hôpitaux, centrales nucléaires). Pour les travailleurs concernés, la limite est de 20 mSv/an (mSv = millisieverts) quand, pour le reste de la population, elle est de 1 mSv/an.

- Elvire Charre : « Les arrêts programmés garantissent la sûreté sur le long terme »**

Directrice de la centrale du Bugey, Elvire Charre explique les enjeux que représentent les arrêts programmés : « Ce sont eux qui garantissent la sûreté sur le long terme. Ils permettent aussi d'optimiser la performance de la production [...] Les réacteurs à eau pressurisée 2, 3, 4 et 5 datent de 1978 et 1979. Nous travaillons en étroite collaboration avec l'Autorité de sûreté

nucléaire et de radioprotection (ASNR) à la maîtrise de vieillissement des matériels et la rehausse du niveau de sûreté. L'ASNR nous délivre l'autorisation d'exploitation pour dix ans, mais le contrôle, les travaux et les améliorations sont continues ».